

30



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mercredi 4 avril 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 4 avril 2007

10 h

Prière.

M. Brewer (Miramichi-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à changer la politique en vigueur sur la distribution de méthadone, selon laquelle il faut faire exécuter les ordonnances à la même pharmacie sept jours sur sept pour que le gouvernement les paie. (Pétition 14.)

M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que le ministre de la Justice et de la Consommation n'a pas fait distribuer à la Chambre le texte de sa déclaration. L'hon. M. Lamrock intervient sur le rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que, malgré l'absence d'obligation de faire distribuer à la Chambre le texte d'une déclaration de ministre, il faudrait respecter, dans la mesure du possible, la tradition de longue date selon laquelle les déclarations de ministres sont distribuées.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de la Société de développement régional jusqu'à 12 h, heure à laquelle le comité suspendra sa séance pour la cérémonie du 90^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. Il annonce que la séance reprendra à 14 h, heure après laquelle le comité étudiera les prévisions budgétaires du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport et du ministère des Affaires intergouvernementales.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. R. Boudreau.

La séance, suspendue à 12 h, reprend à 14 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. R. Boudreau reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU MIEUX-ÊTRE, DE LA CULTURE ET DU SPORT	
Gestion	363 000
Culture	9 397 000
Mieux-être et Sport	6 275 000
Moins : crédits législatifs	0
Votés	16 035 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	1 951 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur	331 000
Direction des questions féminines	3 100 000
Moins : crédits législatifs	0
Votés	5 382 000

La Chambre adopte ces crédits.

Conformément au paragraphe 34(1), l'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, propose, appuyé par l'hon. M. Lamrock, la motion suivante :

que, en vertu du paragraphe 34(1) du Règlement, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure habituelle d'ajournement quotidien afin de terminer l'étude des prévisions budgétaires relevant du premier ministre.

Le président de la Chambre met la question aux voix. Conformément au paragraphe 34(2) du Règlement, cinq parlementaires s'étant levés à leur place, la motion est réputée retirée.

La Chambre se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 9	(30 mars 2007) ;
réponses aux pétitions 10 et 11	(3 avril 2007) ;
documents demandés dans l'avis de motion 37	(3 avril 2007).